

Exemple pour un Prêt BFM Energie⁽¹⁾ de 8 500 € sur 40 mois : taux débiteur annuel fixe de 3,64 %, soit un **TAEG fixe de 3,70 %**.

Mensualités de 225,97 € (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative). **Montant total dû : 9 038,80 €** (sans frais de dossier).

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

En cas d'adhésion à l'assurance groupe DIT⁽²⁾, cotisation de 2,41 €⁽²⁾ par mois, à ajouter à l'échéance de crédit. En fonction du montant et/ou de la durée de votre prêt, une assurance DIT peut être obligatoire. Conditions en vigueur au 01/09/2013. Pour un crédit d'une autre durée et/ou montant, renseignez-vous auprès de votre conseiller BFM en agence Société Générale.

Banque Fédérale Mutualiste, la banque des agents du secteur public

ON DIT QU'IL EST PARFOIS DIFFICILE DE FINANCER SES PROJETS

PRÊT BFM ÉNERGIE

**JE NE DIS PLUS RIEN
JE CONCRÉTISE !**

**MOINS DE
35 ANS**

Taux en vigueur au 01/09/2013

- Taux fixes avantageux
- Pas de frais de dossier
- Montant du prêt de 1 500 € à 75 000 €
- Durée de remboursement de 6 à 60 mois
- Assurance de prêt⁽²⁾ à taux attractif : **0,34% annuel sur le capital initial**

1 MILLION
de clients en 2013

Simulations de Prêts BFM Énergie⁽¹⁾ (hors assurance DIT⁽²⁾ facultative) :

Durée	24 mois	36 mois	48 mois	60 mois
Montant	1 500 €	3 000 €	4 500 €	6 000 €
Taux débiteur annuel fixe	2,47 %	3,49 %	3,64 %	4,45 %
Mensualités	64,12 €	87,89 €	100,88 €	111,72 €
Montant total dû	1 538,88 €	3 164,04 €	4 842,24 €	6 703,20 €
TAEG fixe	2,50 %	3,55 %	3,70 %	4,54 %

(1) Prêt amortissable non affecté, consenti par la BFM (société anonyme coopérative de banque au capital de 118 882 976,25 €. RCS Créteil 326 127 784. Siège social : 1, place des Marseillais 94227 Charenton-le-Pont Cedex. ORIAS n° 08 041 372), établissement prêteur, sous réserve d'être titulaire d'un compte bancaire SG/BFM ouvert à Société Générale (S.A. au capital de 998 320 373,75 €. RCS Paris 552 120 222. Siège social : 29, boulevard Haussmann 75009 Paris. ORIAS n° 07 022 493), avec domiciliation de salaire souhaitée, d'être âgé de 18 à 34 ans inclus à la souscription du prêt et d'acceptation de votre dossier par la BFM. Le Prêt BFM Énergie ne peut être conclu qu'après acceptation par l'emprunteur de l'offre de contrat de crédit proposée par le prêteur. Vous disposerez du délai légal de rétractation de 14 jours à compter de votre acceptation pour renoncer au crédit. Voir conditions en agence.

(2) Contrat d'assurance Groupe DIT - Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie et Incapacité Totale de Travail, souscrit par la BFM, intermédiaire en assurances auprès de CNP Assurances et de MFPrévoyance, SA régies par le Code des Assurances et présenté par Société Générale, en sa qualité d'intermédiaire en assurances. Une assurance DIT est obligatoire pour tout prêt d'un montant supérieur à 10 000 € au-delà de 36 mois (différé d'amortissement inclus). Elle est facultative mais conseillée dans les autres cas. Tarif standard d'assurance donné à titre indicatif pouvant évoluer et hors surprime éventuelle.

En savoir plus...

Rencontrons-nous : un conseiller BFM vous accueille dans chaque agence Société Générale.

Contactez-nous du lundi au samedi
de 9h à 18h :

0 821 222 500 éco fil
(0,118 € TTC/min depuis un fixe en France métropolitaine)

www.bfm.fr



PROFESSION BANQUIER
VOCATION SOLIDARITÉ

BFM, partenaire du groupe Société Générale